

A detailed illustration of a forest scene. A dirt path winds through a lush green forest with tall trees and ferns. The scene is bright and sunny, with dappled light on the ground. A large, semi-transparent white circle is overlaid on the center of the image, containing text and a logo.

# Comprendre l'imposition des revenus de l'exploitation forestière



# Quelles modalités de calcul ?



Un principe de base

Le revenu de la production de bois en forêt est imposé annuellement au forfait !

- Il ne dépend pas de la coupe
- Il ne dépend pas de la vente

# Quelles modalités de calcul ?

En raison de son cycle de production très long, **l'imposition sur le revenu** de l'exploitation du bois fait l'objet d'un système spécifique, dépendant de **3 facteurs**

1

Le revenu de la production forestière dépend du type de boisement

2

Le revenu forfaitaire par type de boisement est mis à jour tous les ans

3

Le revenu est mentionné pour chaque parcelle cadastrale boisée en fonction de son type de boisement



1



**Le revenu de la production forestière établi par les services fiscaux dépend :**

- du type de boisement
- des conditions naturelles
- de la production moyenne en m<sup>3</sup> de bois pour chaque type de boisement
- du prix moyen attribué à chaque type de produit (bois de chauffage, bois d'œuvre) et des charges associées

2

**Chaque année d'exploitation, le revenu forfaitaire est mis à jour :**

le revenu forfaitaire (dit « cadastral ») calculé par les services fiscaux pour chaque type de boisement et par hectare est **réévalué de façon uniforme** dans le cadre de la loi de finances.



3

**Un revenu cadastral est indiqué pour chaque parcelle selon son type de boisement et sa surface.**

> Si le type de boisement ne correspond pas à la réalité du terrain, pensez à le signaler au service du cadastre  
=> *imprimé N° IL6704*





**Au final, vous devez déclarer chaque année la somme des revenus cadastraux de toutes vos parcelles de bois.**

# Où trouver le revenu fiscal à déclarer ?

sur le relevé cadastral de la commune

ROLE A RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ NUMERO COMMUNAL +00002

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES										LIVRE FONCIER		
N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	CR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	EVALUATION		NAT AN FRACTION EXORET RCEXO	%EXOTC	Feuille
								REVENU CADASTRAL	COLL			
0281	1						3 67 25		GC TA	18,47	20	
		A	J	BS	01		1 22 41	5,07	A TA	5,07	100	
									C TA	1,01	20	
		A	K	BT	02		2 44 84	4,57	A TA	4,57	100	
									C TA	0,91	20	
									GC TA	0,91	20	
0281	1	A		S			4 90	0				
0282	1	A		BS	01		13 32 00	55,25	A TA	55,25	100	
									C TA	11,05	20	
									GC TA	11,05	20	
	1	A		J	01		8 30	11,02	A TA	11,02	100	
									C TA	2,2	20	
									GC TA	2,2	20	
	1	A		S			6 40	0				
	1	A		P	03		15 10	8,53	A TA	8,53	100	
									C TA	1,71	20	
									GC TA	1,71	20	
188EUR					R EXO		941 EUR					
					TAXE AD							
753EUR					R IMP		0 EUR		MAJ TC		0EUR	

BT : taillis simple  
 BF : futaie feuillue  
 BR : futaie résineuse  
 BP : peuplier

## TAXES FONCIÈRES 2013 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département :		Commune :						
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2012	11,20 %	%	0,358 %	19,90 %	0,616 %	19,97 %	
	Taux 2013	11,20 %	%	0,358 %	20,26 %	0,606 %	19,47 %	
	Adresse							
	Base	303		303	303	303	303	
	Cotisation	34		1	61	2	59	157
	Adresse							
	Base	396		396	396	396	396	
	Cotisation	44		1	80	2	77	204
	Cotisations 2012	77		2	136	4	137	
	Cotisations 2013	78		2	141	4	136	
Variation en % ⑦	+1,30 %	%	0 %	+3,68 %	0 %	-0,73 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2012	24,55 %	%	2,84 %	53,27 %	1,12 %	7,08 %	
	Taux 2013	24,55 %	%	2,84 %	53,27 %	1,15 %	6,95 %	
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles	753		753			941	
	Cotisations 2012	182		21			65	
	Cotisations 2013	185		21			65	271
Variation en % ⑦	+1,65 %	%	0 %	%	%	0 %		
Dégrevement jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ④	Mutation base terrains constructibles ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »							X	
Base « Collectivité »					904			
La base communale des terres agricoles exonérée est de				188 €				
							Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥	29
							Dégrevement « Habitation principale » ⑧	
							Dégrevement JA « État » ⑨	
Références administratives : 6								661

sur l'avis de taxe foncière

# Quelle périodicité ?

Chaque année,  
avec ou sans coupe,  
vous devez déclarer votre  
revenu cadastral au moyen  
de l'imprimé  
« Déclaration complémentaire »  
cerfa 2042c pro



The image shows a sample of the Cerfa 2042c pro form. At the top left, it is identified as '2042 C PRO' and 'cerfa N°11222 \* 17'. The main title is 'DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE REVENUS 2014 PROFESSIONS NON SALARIÉES'. On the left, there is a large '14' and the French Republic logo with the motto 'Liberté • Égalité • Fraternité'. Below this is the 'DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES'. The form includes fields for 'Nom', 'Prénom', and 'Adresse', each with a grid for text entry. A curved arrow points from the text above to the 'Professions non salariées' section. At the bottom, there is a section titled 'REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES' and 'IDENTIFICATION DES PERSONNES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE ► À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT', with fields for 'Nom de l'exploitant' and 'Prénom'.

## A NOTER

Des dispositions particulières peuvent s'appliquer en faveur du propriétaire :

- en cas de sinistre (tempête, incendie)
- après avoir boisé un terrain nu
- après avoir reboisé suite à une coupe (quelle que soit la méthode)

# Que se passe-t-il quand je coupe et vends du bois ?



Au final,  
vendre une coupe  
de bois  
ne change rien  
à ma déclaration  
d'impôt !

Le revenu ayant déjà été  
déclaré forfaitairement  
chaque année et l'impôt payé,  
il n'y a pas à déclarer  
le montant réel  
des ventes de bois !

# Plus d'informations ?

Le CRPF de votre région vous explique et vous oriente face à toute interrogation.

Retrouvez le CRPF proche de chez vous sur **[www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr)**



Finaceur



Opération sous Label européen

